

MANUEL DU CANDIDAT

DEL F A2

Version *Prim*

Sèvres, Juin 2022

Département évaluation et certifications

MANUEL DU CANDIDAT

DELF A2

Version *Prim*

SOMMAIRE

1. INTRODUCTION.....	4
1.1. QUI PASSE LE DELF ?	4
1.2. POURQUOI PASSER UN DELF ?	4
2. C'EST PARTI !.....	6
2.1. JE CHOISIS LE DELF A1	6
2.2. JE VEUX CONNAITRE MON NIVEAU DE FRANÇAIS.....	6
2.3. JE M'INSCRIS A L'EXAMEN	6
2.4. JE DECOUVRE L'EXAMEN.....	6
3. LES ÉPREUVES COLLECTIVES	8
3.1. LE JOUR DES EPREUVES COLLECTIVES	8
3.2. LES DIFFERENTS TYPES DE QUESTIONS	9
3.3. LA COMPREHENSION DE L'ORAL.....	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
3.4. LA COMPREHENSION DES ECRITS	10
3.5. LA PRODUCTION ECRITE	12
4. L'ÉPREUVE INDIVIDUELLE	13
4.1. LE JOUR DE L'ÉPREUVE INDIVIDUELLE	13
4.2. LA PRODUCTION ORALE	14
5. ET APRÈS ?	15
6. DROITS ET DEVOIRS DU CANDIDAT	17
7. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	18

1. Introduction

Le DELF est un diplôme officiel, de qualité, harmonisé sur les niveaux du Cadre européen commun de référence pour les langues. Ce diplôme est reconnu dans le monde entier, et il est valable à vie. Le DELF pour les enfants est avant tout un diplôme de reconnaissance et de motivation. C'est aussi un investissement pour l'avenir des plus jeunes.

Il y a 3 diplômes correspondant aux 3 premiers niveaux décrits par le *Cadre européen commun de référence pour les langues* (CECRL) : DELF A1.1, DELF A1 et DELF A2.

Chaque diplôme est indépendant (par exemple, je peux passer le A2 sans faire le A1 avant).

Chaque diplôme évalue 4 compétences :

- Compréhension de l'oral
- Compréhension des écrits
- Production orale
- Production écrite

1.1. Qui passe le DELF ?

Le DELF « Prim » s'adresse à tous les enfants débutants en français langue étrangère, engagés dans des études correspondant au niveau élémentaire ou de l'âge requis pour les poursuivre selon la réglementation en vigueur dans leur pays.

La version dite « Prim » implique que seuls les thèmes qui intéressent les plus jeunes sont repris dans les exercices. En effet, les examens du DELF évaluent des compétences à communiquer. Un jeune apprenant sera placé dans un contexte qui le fera plus facilement réagir dans la version dite « Prim » ; il pourra ainsi démontrer toutes ses compétences aux évaluateurs.

Le diplôme DELF de la version « Prim » a la même valeur qu'un diplôme des versions « tout public » ou « junior / scolaire ». La version des examens n'est pas indiquée sur le diplôme.

1.2. Pourquoi passer un DELF ?

C'est un diplôme officiel, de qualité, harmonisé sur les niveaux du [Cadre européen commun de référence pour les langues](#).

Ce diplôme est reconnu dans le monde entier, et il est valable à vie.

Selon le niveau passé, le DELF peut valoriser un curriculum vitae (CV), et permettre d'obtenir un emploi plus facilement dans une entreprise où la langue parlée est le français.

Le DELF A2 permet de déposer une demande de carte de résident de longue durée en France. Le DELF B1 permet d'obtenir la nationalité française. Le DELF B2, ainsi que les DALF C1 et C2, permettent de rentrer à l'université française, européenne ou francophone, et dans certaines grandes écoles.

Ce manuel est destiné aux candidats qui veulent passer le DELF A2 version Prim.

Il présente le déroulement de l'examen et propose des conseils pour chaque épreuve mais n'a pas vocation se substituer à une préparation linguistique et méthodologique.

Retrouvez des exemples d'épreuves sur le site de France Éducation international :

<https://www.france-education-international.fr/delf-dalf>

2. C'est parti !

2.1. Je choisis le DELF A2

Je choisis de passer le DELF A2 si je peux :

- ✓ comprendre des phrases isolées et des expressions fréquemment utilisées en relation avec des domaines immédiats de priorité (par exemple des informations personnelles et familiales simples, environnement proche).
- ✓ communiquer lors de tâches simples et habituelles ne demandant qu'un échange d'informations simple et direct sur des sujets familiers et habituels. •
- ✓ décrire avec des moyens simples mon environnement immédiat et évoquer des sujets qui correspondent à des besoins immédiats

2.2. Je veux connaître mon niveau de français

Je peux passer le TCF. Je me renseigne sur <https://www.france-education-international.fr/tcf>

Je peux aussi me connecter sur les sites suivants :

- RFI : <http://savoirs.rfi.fr/fr/testez-votre-niveau-de-francais#chapitre-1>
- TV5 Monde : [Tester son niveau | Apprendre le français avec TV5MONDE](#)
- Ev@lang : <http://www.evalang.fr/fr>. Ce test est proposé par certaines entreprises et certains centres de formation ; je me renseigne sur le site ou directement auprès des centres.

2.3. Je m'inscris à l'examen

Pour m'inscrire à un examen et connaître les tarifs et les dates de passation, je me renseigne auprès du centre le plus proche de chez moi. Pour trouver un centre d'examen près de chez moi :

<https://www.france-education-international.fr/centres-d-examen/carte>

Après l'inscription, je reçois une convocation avec le lieu de l'examen, la date et l'heure.

2.4. Je découvre l'examen

Il y a trois épreuves collectives où d'autres candidats passent en même temps l'épreuve, dans la même salle, et une épreuve individuelle où chaque candidat est seul devant 2 examinateurs.

Epreuves collectives		Durée
	Compréhension de l'oral : 3 exercices Réponse à des questionnaires de compréhension portant sur trois ou quatre courts documents enregistrés ayant trait à des situations de la vie quotidienne	25 minutes
	Compréhension des écrits : 4 exercices Réponse à des questionnaires de compréhension portant sur trois ou quatre courts documents écrits simples ayant trait à des situations de la vie quotidienne	30 minutes
	Production écrite : 2 exercices Rédaction de deux brèves productions écrites (lettre amicale ou message) : décrire un événement ou des expériences personnelles ; écrire pour inviter, remercier, demander, informer...	45 minutes
Epreuve individuelle		Durée
	Production orale : 3 parties Entretien dirigé / Monologue suivi / Exercice en interaction	6 à 8 minutes

Chaque épreuve est sur 25 points.

Pour obtenir le diplôme, je dois avoir au minimum 50 points sur 100.

Je dois avoir au minimum 5 points sur 25 par épreuve.

Attention : Une note en dessous de 5 points sur 25 dans une épreuve est éliminatoire.

2.4.1. Le DELF version Prim

DIPLÔME D'ÉTUDES EN LANGUE FRANÇAISE
Niveau A2 du Cadre européen commun de référence pour les langues

DELF Prim A2

Épreuves collectives

COMPRÉHENSION DE L'ORAL ~~~~~ 25 minutes ~~~~~ 25 points

Réponse à des questionnaires de compréhension portant sur trois ou quatre courts documents enregistrés ayant trait à des situations de la vie quotidienne (deux écoutes).

Durée maximale de l'ensemble des documents : 5 minutes

COMPRÉHENSION DES ÉCRITS ~~~~~ 30 minutes ~~~~~ 25 points

Réponse à des questionnaires de compréhension portant sur trois ou quatre courts documents écrits simples ayant trait à des situations de la vie quotidienne.

PRODUCTION ÉCRITE ~~~~~ 45 minutes ~~~~~ 25 points

Rédaction de deux brèves productions écrites (lettre amicale ou message) :

- décrire un événement ou des expériences personnelles ;
- écrire pour inviter, remercier, demander, informer...

Durée totale des épreuves collectives : 1 heure et 40 minutes

3 épreuves collectives :

- Compréhension de l'oral
- Compréhension des écrits
- Production écrite

+

Épreuve individuelle

PRODUCTION ORALE ~~~~~ 6 à 8 minutes ~~~~~ 25 points

Épreuve en trois parties :

1. entretien dirigé ;
2. monologue suivi ;
3. exercice en interaction.

1 épreuve individuelle :

- Production orale

Total ~~~~~ 100 points

Seuil de réussite pour l'obtention du diplôme DELF Prim A2 : 50 / 100

Note minimale requise par épreuve : 5 / 25



Chaque épreuve est notée sur 25 points.

✓ Pour obtenir le diplôme, je dois avoir au minimum 50 points sur 100.

✓ Je dois avoir au minimum 5 points sur 25 par épreuve.

✗ Une note inférieure à 5 points sur 25 dans une épreuve est éliminatoire.

3. Les épreuves collectives

3.1. Le jour des épreuves collectives

(Compréhension de l'oral, compréhension des écrits et production écrite)

- Étape 1 : j'arrive sur le lieu de l'examen 30 minutes avant le début.
- Étape 2 : j'ai avec moi ma pièce d'identité, ma convocation et un stylo.
- Étape 3 : je vérifie l'orthographe de mon nom et je signe la feuille de présence.
- Étape 4 : le surveillant explique le déroulement des épreuves et distribue les sujets.
- Étape 5 : je remplis la première page :



Le code candidat est écrit sur ma convocation. Je le recopie, un chiffre par case.

J'écris mon nom et mon prénom. Ces deux informations seront cachées, ainsi le correcteur ne connaît pas l'identité du candidat.

Les épreuves collectives durent 1 h 40. Il y a 3 épreuves qui se suivent :

- la compréhension de l'oral (25 minutes)
- la compréhension des écrits (30 minutes)
- la production écrite (45 minutes)



Pendant les épreuves :

- Il est interdit de parler avec un autre candidat.
- Les dictionnaires sont interdits.
- Le téléphone portable doit être éteint et rangé.

3.2. Les différents types de questions

Pour les épreuves de compréhension, je dois répondre à des questions sur les documents. Voici comment je dois répondre aux questions :

Consignes pour faire les exercices ~~~~~

Quand tu vois  il faut **cocher la bonne case**.

Quand tu vois  il faut **entourer la bonne réponse**.

Quand tu vois  il faut **noter le bon numéro**.

Quand tu vois  il faut **écrire la bonne réponse**.

Quand tu vois  il faut **relier le texte à la bonne image**.

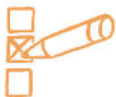
Voici les différents types de questions que je peux avoir :



Les questions avec plusieurs choix possibles

Je choisis la bonne réponse entre trois choix, il n'y a qu'une seule bonne réponse. Si je veux corriger une réponse, j'entoure la réponse que je veux garder.

2



La ferme « Les Amis des Animaux »...

- ☐ s'occupe des animaux perdus.
- ☐ aide les personnes qui ont des animaux.
- ☐ invite des enfants à rencontrer les animaux.



Les questions avec réponses courtes (mots)

1



Où est-ce que ta classe va aller ?

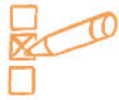
.....



Le vrai ou faux pour la compréhension des écrits

Je mets une croix dans la case « vrai » ou « faux ». Je dois parfois justifier en relevant dans le document l'information qui m'a aidé à trouver la réponse.

3



Le père de Camille est souvent absent.

☐ Vrai

☐ Faux



Justifie ta réponse avec une phrase du texte :

.....

3.3. Compréhension de l'oral

L'épreuve de compréhension orale dure 25 minutes. Il y a 3 exercices. Je dois répondre à des questionnaires de compréhension portant sur de très courts documents enregistrés.

- Exercice 1 : comprendre des instructions / consignes.
- Exercice 2 : comprendre des appréciations portées sur des objets, des lieux ou des personnes.
- Exercice 3 : comprendre une discussion entre locuteurs natifs.



Quelques conseils

- ✓ Je lis bien la consigne et toutes les questions de chaque exercice avant de commencer.
- ✓ Les questions sont dans l'ordre des documents audio.
- ✓ Il y a souvent des images avec les questions ; j'utilise ces images pour mieux comprendre.
- ✓ Si je ne comprends pas un mot, j'essaie de comprendre le document en général.
- ✓ Pendant la première écoute, si je ne sais pas répondre à une question, je réponds aux questions suivantes.
- ✓ Pendant la deuxième écoute, je vérifie mes réponses et je les complète.

3.4. Compréhension des écrits

Cette épreuve dure 30 minutes. Il y a 3 exercices. Pour chaque exercice, je dois lire un ou plusieurs documents et répondre aux questions.

- Exercice 1 : comprendre un message personnel.
- Exercice 2 : comprendre des instructions simples.
- Exercice 3 : comprendre un ou des courts témoignages ou une histoire simple.



Quelques conseils

- ✓ Je lis bien les consignes et les questions de chaque exercice avant de commencer.
- ✓ Je lis attentivement les documents. Je repère les informations importantes de chaque document (quel type de document, qui écrit, quand, pourquoi). Je peux souligner ou surligner les informations importantes.
- ✓ Les questions sont dans l'ordre des documents.
- ✓ Il y a souvent des images avec les questions ; j'utilise ces images pour mieux comprendre.
- ✓ Si je ne comprends pas un mot, j'essaie de comprendre le document en général.
- ✓ Je relis ma copie et je vérifie mes réponses.

3.5. Production écrite

Cette épreuve dure 45 minutes. Il y a 2 exercices.

- Exercice 1 : décrire un événement ou raconter une expérience.
- Exercice 2 : inviter, remercier, demander, informer.

3.5.1. Exercice 1

Je dois rédiger un texte court narratif et descriptif dans lequel je raconte à un ami francophone un événement, une activité ou une situation qu'il a vécu.

3.5.2 Exercice 2

Je dois répondre favorablement ou défavorablement à une invitation, ainsi qu'à utiliser d'autres actes de parole en lien avec l'invitation (remercier pour l'invitation ou expliquer pourquoi il/elle n'est pas disponible, demander des informations complémentaires, proposer une autre date ou une autre activité, etc.).

Évaluation :

Le correcteur utilise les grilles d'évaluation suivantes.

DEL F Prim A2

GRILLE D'ÉVALUATION DE LA PRODUCTION ÉCRITE

Pour évaluer, cocher la case correspondant au degré d'acquisition observé pour chaque critère.

Exercice 1

	Ø Non répondu ou production insuffisante	- A2 non acquis	+ A2 partielle- ment acquis	++ A2 acquis
Capacité à raconter et à décrire Peut décrire de manière simple des aspects de sa vie quotidienne, des événements, des expériences personnelles, des activités passées en rapport avec le sujet demandé.	☐ 0	☐ 1	☐ 2	☐ 3
Capacité à donner ses impressions Peut communiquer ses impressions, peut expliquer pourquoi une chose lui plaît ou lui déplaît.	☐ 0	☐ 1	☐ 2	☐ 3
Lexique / orthographe lexicale Peut utiliser un répertoire limité de mots et d'expressions relatifs à la thématique proposée. Peut écrire avec une relative exactitude phonétique mais pas forcément orthographique.	☐ 0	☐ 0,5	☐ 1,5	☐ 2
Morphosyntaxe / orthographe grammaticale Peut utiliser des structures et des formes grammaticales simples mais commet encore des erreurs élémentaires.	☐ 0	☐ 0,5	☐ 1,5	☐ 2
Cohérence et cohésion Peut produire un texte simple et cohérent. Peut relier des énoncés avec les articulations les plus fréquentes.	☐ 0	☐ 0,5	☐ 1,5	☐ 2

Nom du correcteur 1 :

Nom du correcteur 2 :

Code du candidat: -

TOTAL: / 12 points

Après évaluation de la production, cette grille doit être rattachée au livret candidat.

Exercice 2

	Non réalisé	Réalisé
Capacité à rédiger une lettre Respecte le type d'écrit demandé. Peut écrire une lettre personnelle simple.	☐ 0	☐ 2

	Ø Non répondu ou production insuffisante	— A2 non acquis	+ A2 partielle- ment acquis	++ A2 acquis
Capacité à interagir Peut inviter, remercier, demander une information, etc.	☐ 0	☐ 1	☐ 2	☐ 3
Correction sociolinguistique Peut utiliser des formes courantes de salutations (accueil et prise de congé).	☐ 0	☐ 0,5	☐ 1,5	☐ 2
Lexique / orthographe lexicale Peut utiliser un répertoire limité de mots et d'expressions relatifs à la thématique proposée. Peut écrire avec une relative exactitude phonétique mais pas forcément orthographique.	☐ 0	☐ 0,5	☐ 1,5	☐ 2
Morphosyntaxe / orthographe grammaticale Peut utiliser des structures et des formes grammaticales simples mais commet encore des erreurs élémentaires.	☐ 0	☐ 0,5	☐ 1,5	☐ 2
Cohérence et cohésion Peut produire un texte simple et cohérent. Peut relier des énoncés avec les articulations les plus fréquentes.	☐ 0	☐ 0,5	☐ 1,5	☐ 2

Nom du correcteur 1 :

Nom du correcteur 2 :

Code du candidat : -

TOTAL : / 13 points

Après évaluation de la production, cette grille doit être rattachée au livret candidat.

TOTAL : / 25 points

4. L'épreuve individuelle

4.1. Le jour de l'épreuve individuelle

Durant l'épreuve individuelle, je fais la production orale.

- Étape 1 : j'arrive sur le lieu de l'examen 30 minutes avant le début.
- Étape 2 : j'ai avec moi ma pièce d'identité, ma convocation et un stylo.
- Étape 3 : je vérifie l'orthographe de mon nom et je signe la feuille d'émargement.

Je salue l'examineur quand je rentre dans la salle. Il y a un seul examinateur. Il me parle et me pose des questions ; il prend des notes sur ce que je dis.

Il n'y a qu'une seule épreuve de la production orale. Elle dure 6 à 8 minutes.



- Les dictionnaires sont interdits.
- Le téléphone portable doit être éteint et rangé.
- L'examineur me donne une feuille de brouillon et un stylo.
- À la fin, je ne garde aucun document.

4.2. Production orale

Il y a 3 parties. Elles se déroulent dans cet ordre :

- Entretien dirigé (1 minute 30 environ) : je parle de moi, de ma famille, de ma maison, de ma classe...
- Monologue suivi : je réponds à des questions sur un sujet (sport préféré, décrire ma maison...).
- Exercice en interaction : je choisis une situation et je joue un dialogue avec l'examineur. Je joue un rôle.

La consigne :

Il n'y a pas de consignes pour la compréhension de l'oral car tous les exercices se déroulent sans préparation. Un livret de l'examineur est disponible sur le site de France Education international pour voir comment se déroule l'épreuve : [delf-prim-a2-livret-examineur \(france-education-international.fr\)](http://delf-prim-a2-livret-examineur.france-education-international.fr)



Quelques conseils

- ✓ Je salue l'examineur quand j'arrive et quand je pars.
- ✓ Si je ne comprends pas ce que l'examineur dit, je lui demande de répéter ou de parler plus lentement. « Excusez-moi, je ne comprends pas. » / « Est-ce que vous pouvez répéter ? » / « Est-ce que vous pouvez parler plus lentement, s'il vous plaît ? »

L'évaluation :

L'examineur utilise la grille d'évaluation suivante.

DEL F Prim A2

GRILLE D'ÉVALUATION DE LA PRODUCTION ORALE

Pour évaluer, cocher la case correspondant au degré d'acquisition observé pour chaque critère.

	Ø Non répondu ou production insuffisante	- A2 non acquis	+ A2 partielle- ment acquis	++ A2 acquis
Activité 1 : Entretien dirigé 1 min 30 env.				
Capacité à se présenter, à décrire ses activités Peut se présenter, parler de soi et de ses activités.	☐ 0	☐ 1	☐ 2	☐ 3
Peut répondre et réagir à des questions simples. Peut gérer une interaction simple.	☐ 0	☐ 0,5	☐ 1,5	☐ 2
Activité 2 : Monologue suivi 2 min env.				
Capacité à s'exprimer sur des sujets familiers Peut présenter de manière simple un événement, une activité, un projet à l'aide éventuellement des questions de l'examineur.	☐ 0	☐ 1,5	☐ 3,5	☐ 5
Activité 3 : Exercice en interaction 3 à 4 min env.				
Capacité à interagir Peut répondre à des questions simples sur des sujets familiers. Peut donner son avis de façon très simple, peut exprimer son accord ou son désaccord à autrui.	☐ 0	☐ 1,5	☐ 3,5	☐ 5
Pour l'ensemble des 3 parties de l'épreuve				
Lexique Peut utiliser un répertoire limité mais adéquat aux situations de la vie quotidienne.	☐ 0	☐ 1	☐ 2	☐ 3
Morphosyntaxe Peut utiliser des structures syntaxiques et des formes grammaticales simples. Le sens général est clair malgré la présence d'erreurs élémentaires.	☐ 0	☐ 1	☐ 2	☐ 3
Prononciation Peut s'exprimer de façon suffisamment claire. L'interlocuteur doit parfois faire répéter.	☐ 0	☐ 0,5	☐ 1,5	☐ 2
Aisance Peut être relativement spontané dans les échanges courts avec l'examineur, malgré des hésitations, des pauses et des faux démarrages évidents.	☐ 0	☐ 0,5	☐ 1,5	☐ 2

Nom de l'examineur 1 :

(Nom de l'examineur 2 :)

Nom du candidat :

Code du candidat : -

TOTAL : / 25 points

Après évaluation de la production, cette grille doit être rattachée au livret candidat.

5. Et après ?

L'examen est terminé, je dois maintenant attendre les résultats. Je me renseigne sur la date de publication des résultats dans mon centre d'examen.

Je peux être dans l'un des 3 cas de figure :

1. Si je suis admis à l'examen

Mon centre me donne une attestation de réussite provisoire. Je pourrai ensuite retirer le diplôme officiel, qui est valable à vie. Attention à ne pas le perdre !



2. Si je ne suis pas admis à l'examen

Je peux m'inscrire au même examen pour la session suivante.

3. Si j'ai commis une tentative de fraude

Une fraude constitue un délit régi par l'article L331-3 du code de l'éducation et par la loi du 23 décembre 1901 réprimant les fraudes dans les examens.

En cas de flagrant délit de fraude, de tentative de fraude ou de détection de la fraude au moment de la correction de ma copie, je risque :



- l'annulation de mes résultats ;
- l'interdiction de passer l'examen pendant plusieurs années ;
- des sanctions pénales pour les cas les plus graves.

FRAUDE AUX EXAMENS DU DILF, DU DELF, DU DALF ET AUX TESTS TCF

LA FRAUDE

PERTURBATION DU BON DÉROULEMENT D'UNE SESSION

ENTRÉE



TOUT ACTE NON AUTORISÉ COMMIS
DE L'ENTRÉE DANS LA SALLE JUSQU'À
LA SORTIE PEUT ÊTRE CONSIDÉRÉ
COMME UNE **FRAUDE**

SORTIE



AVOIR UN TÉLÉPHONE
SUR SOI, MÊME ÉTEINT
= **FRAUDE**



AVOIR UNE MONTRE
CONNECTÉE SUR SOI
= **FRAUDE**



COMMUNIQUER PENDANT
L'ÉPREUVE = **FRAUDE**



COPIER = **FRAUDE**

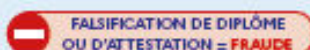


POSSÉDER
UNE ANTI-SÈCHE
= **FRAUDE**

AUTRES INTERDICTIONS



ÉCHANGE DE BROUILLONS
= **FRAUDE**



FALSIFICATION DE DIPLÔME
OU D'ATTESTATION = **FRAUDE**



VOL DE SUJETS
= **FRAUDE**



USURPATION D'IDENTITÉ
= **FRAUDE**



PLAGIAT DE SUJETS
= **FRAUDE**

LA COMMISSION DISCIPLINAIRE



FRAUDE
OU **TENTATIVE DE FRAUDE**
DANS UN CENTRE D'EXAMEN
DILF, DELF, DALF OU TCF



LE CENTRE D'EXAMEN PRÉVIENT
LES SERVICES DE FRANCE ÉDUCATION
INTERNATIONAL



**FRANCE
ÉDUCATION
INTERNATIONAL**

LA **COMMISSION DISCIPLINAIRE**
DE FRANCE ÉDUCATION INTERNATIONAL
SE RÉUNIT ET PREND SA DÉCISION.
FRAUDE OU TENTATIVE DE FRAUDE
= MÊMES SANCTIONS

LES CONSÉQUENCES DE LA FRAUDE



ANNULATION
DE VOTRE EXAMEN
OU DE VOTRE TEST



INTERDICTION JUSQU'À 5 ANS
DE PASSER LES ÉPREUVES DU DILF,
DU DELF, DU DALF OU DU TCF



POURSUITES JUDICIAIRES

LA **FRAUDE AUX EXAMENS ET AUX TESTS**
EST UN **DÉLIT**. LES CAS LES PLUS GRAVES
SONT SIGNALÉS À LA JUSTICE

6. Droits et devoirs du candidat

Chaque candidat aux épreuves du DELF et du DALF dispose de droits et de devoirs relatifs aux examens.

▪ Inscriptions

Le candidat a le droit de/d'... :

- s'inscrire directement à l'examen de son choix sans devoir justifier de l'obtention de l'examen du niveau précédent ni d'aucun autre examen ou test quel qu'il soit ;
- s'inscrire dans le centre d'examen agréé de son choix ;
- se présenter autant de fois qu'il le souhaite à un examen jusqu'à l'obtention du diplôme, à condition d'avoir obtenu ses résultats avant de procéder à une nouvelle inscription ;
- bénéficier d'un aménagement spécifique s'il est en situation de handicap, à condition de fournir un certificat médical 2 mois avant la date des épreuves ;
- se réinscrire pour la session d'examen suivante après la publication de ses résultats et ce, en cas d'échec comme en cas de réussite à l'examen ;
- demander le remboursement de son inscription ou son report sur la session suivante en cas d'absence justifiée (présenter obligatoirement un certificat médical).

Le candidat a le devoir de/d'... :

- respecter la période d'inscription pour réaliser son inscription auprès d'un centre d'examen ;
- transmettre toutes les informations requises à l'inscription (coordonnées) ;
- régler le montant des droits d'inscription dans la période indiquée ;
- choisir la version de l'examen qui correspond à son profil (grands adolescents et adultes : tout public ou Pro ; jeunes en âge d'être scolarisés en école secondaire : junior et scolaire ; enfants scolarisés en école élémentaire : Prim) ;
- transmettre au centre d'examen son code candidat s'il a déjà passé un examen DELF ou DALF ;
- signaler au moment de son inscription toute situation de handicap et transmettre son certificat médical.

▪ Convocations et passations

Le candidat a le droit de/d'... :

- recevoir une convocation individuelle avec les dates et les horaires des épreuves ;
- utiliser un dictionnaire monolingue uniquement pour les épreuves de production orale du DALF C1, de compréhension des écrits / production écrite et de compréhension de l'oral / production orale du DALF C2 ;
- sortir de la salle de passation des épreuves collectives après la fin de la première heure provisoirement ou définitivement ;
- recevoir des feuilles de brouillon pour préparer ses réponses ;
- écouter le discours de bienvenue du surveillant des épreuves collectives expliquant le déroulement des épreuves et les règles à respecter.

Le candidat a le devoir de/d'... :

- se présenter aux épreuves aux horaires indiqués sur sa convocation ;
- présenter une pièce d'identité valable le jour de l'examen et comportant une photo et une signature. La pièce d'identité ne doit pas être au format numérique ;
- ranger toutes ses affaires personnelles, d'éteindre ses appareils électroniques et de les placer à l'endroit indiqué par le surveillant ;
- écrire avec un stylo noir ou bleu ;
- respecter l'anonymat de l'examen : le candidat ne doit pas signer sa copie ni utiliser son vrai nom ou prénom dans ses réponses mais doit utiliser un nom d'emprunt (pseudonyme) ;
- avoir une attitude calme et respectueuse envers les surveillants et les autres candidats ;
- ne pas diffuser les sujets d'examen.

Si le candidat ne respecte pas ces règles, des sanctions seront encourues.

▪ Diplômes et résultats

Le candidat a le droit de/d'... :

- recevoir ses résultats dans un délai raisonnable (maximum : 2 mois) ;
- recevoir une attestation de réussite provisoire s'il en fait la demande auprès de son centre d'examen ;
- recevoir un diplôme, valable à vie, imprimé sur du papier sécurisé non falsifiable ;
- avoir une double évaluation sur ses épreuves (deux correcteurs pour les épreuves collectives et deux examinateurs pour l'épreuve individuelle à l'exception du DELF Prim où un seul examinateur est requis pour l'épreuve individuelle) ;
- avoir une évaluation impartiale ;
- consulter sa copie, quel que soit son résultat, selon les modalités précisées par son centre d'examen.

Le candidat a le devoir de/d'... :

- présenter une pièce d'identité pour récupérer son diplôme ou attestation ;
- accepter ses résultats : le jury est souverain et ses décisions sont fermes et définitives. Le candidat ne peut pas contester ses résultats, sauf dans le cas d'une erreur matérielle ou d'une irrégularité des conditions de passation.

Protection des données

France Éducation international ainsi que les centres d'examen garantissent le respect et la protection des données personnelles des candidats. Celles-ci ne seront pas communiquées à des tiers et seront exclusivement utilisées dans le cadre administratif de l'organisation et du déroulement des examens.

7. Informations complémentaires

- Ressources
[Ressources – DILF, DELF, DALF, TCF | France Education international \(france-education-international.fr\)](https://www.france-education-international.fr/ressources)
- Inventaire linguistique
[Ressources – DILF, DELF, DALF, TCF | France Education international \(france-education-international.fr\)](https://www.france-education-international.fr/ressources)
- Contacts
Toutes les informations sont sur le site de France Éducation international :
<https://www.france-education-international.fr/delf-dalf>
- Épreuves d'entraînement
Les centres d'examen peuvent organiser des épreuves d'entraînement (compréhension de l'oral et compréhension des écrits uniquement) pour le DELF tout public.
En savoir plus : <https://www.france-education-international.fr/delf-dalf/epreuves-entrainement>

Pour toute demande de renseignements complémentaires, contactez le centre d'examen le plus proche de chez vous.

FRANCE
ÉDUCATION
INTERNATIONAL

**Département évaluation et
certifications**

1, avenue Léon Journault
92318 Sèvres cedex - France

M. delfdalf@france-education-international.fr
<https://www.france-education-international.fr/>